



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 26 mars 2019
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 67 membres

1. M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) Président
2. M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 1^{er} Vice-Président représenté par M. PICHON suppléant
3. M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3^{ème} Vice-Président
4. M. ALIX Claude (NERET)
5. M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
6. Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
7. M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
8. Mme BASTARD Christine (SARZAY)
9. Mme BEHRA Hélène (MERS SUR INDRE)
10. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
11. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
12. M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
13. Mme CHAGNON Josette (LACS)
14. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
15. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
16. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
17. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
18. Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
19. M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
20. M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
21. Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
22. M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
23. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
24. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
25. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
26. M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
27. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
28. M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
29. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
30. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
31. M. LAPLACE Bernard (FEUSINES)
32. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
33. M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
34. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)

35. M. MERCIER André (THEVET ST JULIEN)
36. M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
37. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
38. Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
39. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
40. M. NICOLET Jean-Pierre (SAINT-AOUT)
41. Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
42. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
43. Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
44. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
45. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
46. M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
47. M PELLETIER Philippe (URCIERS)
48. Mme. PEPIN Christine (MONTGIVRAY)
49. M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
50. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
51. Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
52. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
53. M. RABRET Benoît (VIJON)
54. Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET) représentée par M. DAUDON suppléant
55. M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
56. Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
57. M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
58. Mme TRIBET Annie (CREVANT)
59. M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
60. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

Conseillers Départementaux

- 61 M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE, maire de MONTGIVRAY)
- 62 Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE, maire de FOUGEROLLES)
- 63 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

Délégués des Communautés de Communes

- 64 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne)
- 65 M. GAUTRON Guy (Président de la CDC du Val de Bouzanne, maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2^{ème} Vice-Président
- 66 M. MANCOIS Jean-Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, maire de St CHRISTOPHE EN BOUCHERIE) représenté par Monsieur Gérard DEFOUGERES suppléant
- 67 M. ROBERT Christian (CDC du Val de Bouzanne, Maire de MERS SUR INDRE)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), M. VASLIN Pierre-Emmanuel (Animateur LEADER), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCoT/PLUi/COT EnR).

Étaient excusés ou absents : 45 délégués

1. Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
2. Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
3. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
4. M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
5. M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
6. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
7. M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEPULCHRE)
8. Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
9. M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
10. M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre)
11. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Député de l'Indre, Conseiller Régional)
12. Mme FOSSEY Christine (MALICORNAY)
13. M. GENICHON Sébastien (NERET)
14. M. GARRY André (CDC de la Marche Berrichonne, Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
15. M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
16. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
17. M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
18. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
19. M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
20. M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
21. M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
22. Mme LABRUNE Nathalie (MONTIPOURET)
23. M. LIMOGES Hubert (SAINT CHARTIER)
24. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
25. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
26. M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
27. Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
28. M. MENEURET Quentin (LYS ST GEORGES)
29. M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
30. M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
31. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
32. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
33. M. PATRIGEON Philippe (CDC de La Châtre Ste Sévère, maire de LA BERTHENOUX)
34. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
35. Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
36. M. PRADAT Eric (URCIERS)
37. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
38. Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
39. Mme ROUILLARD Maryse (LA MOTTE FEUILLY)
40. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
41. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
42. M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
43. Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
44. M. THEBAULT Bernard (MAILLET)
45. M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, Conseiller Régional référent)
 Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)
 Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)
 M. LUMET Christophe (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

M. Jean-Michel DEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 11 février 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2018
- 2) Présentation et vote du Budget primitif et du Budget annexe SCoT 2019
- 3) Point sur l'avancement du SCoT et de l'étude mobilité
- 4) Divers

1) Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2018

Le Président passe la parole à M. LE ROUX pour une présentation détaillée des résultats comptables du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry de l'année 2018.

RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2018

Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	303 748,64 €	370 582,43 €	66 833,79 €	2 354,97 €	69 188,76 €
Investissement	10 271,14 €	3 841,18 €	- 6 429,96 €	52 322,66 €	45 892,70 €
Totaux	314 019,78 €	374 423,61 €	60 403,83 €	54 677,63 €	115 081,46 €

En synthèse :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 303 748.64 €
 Recettes réalisées pour un montant de 370 582.43 €

Soit un résultat d'exercice 2018 excédentaire de **+ 66 833.79 €**
un résultat cumulé excédentaire de + 69 188.76 €
 (Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2017 de + 2 354.97 €)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 de + 66 833.79 € s'explique par le versement en 2018 du solde des subventions suivantes :

- ❑ **Etude zéro pesticide et animation de la TVB (subvention de la région au titre du Contrat 3G) :** pour ces opérations zéro pesticide et TVB sur la période 2016/2017, versement du solde des subventions régionales à hauteur de **12 000 €**
- ❑ **OPAH (subvention de l'Etat au titre de l'ANAH) :** pour l'ingénierie OPAH 2017, versement du solde de la subvention ANAH à hauteur de **11 000 €**
- ❑ **LEADER (subvention de l'Europe au titre du FEADER) :** pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2016 et 2017, versement du solde des subventions FEADER à hauteur de **86 000 €**

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 10 271.14 €
Recettes réalisées pour un montant de 3 841.18 €

Soit un résultat d'exercice 2018 déficitaire de **- 6 429.96 €**
un résultat cumulé excédentaire de + 45 892.70 €
(Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté en 2017 de + 52 322.66 €)

Le déficit d'investissement de l'exercice 2018 de - 6 429.96 € s'explique comme suit :

En 2018, les recettes (amortissements des matériels + FCTVA 2016) sont inférieures aux dépenses réalisées (extension du réseau informatique, équipements mobilier, bureautique et informatique du bureau situé au rez-de-chaussée).

Budget annexe SCoT	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	38 959,98 €	53 278,70 €	14 318,72 €	39 154,92 €	53 473,64 €
Investissement	- €	28 174,88 €	28 174,88 €	- 28 174,88 €	- €
RAR	36 623,00 €				- 36 623,00 €
Totaux	75 582,98 €	81 453,58 €	42 493,60 €	10 980,04 €	16 850,64 €

En synthèse :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 38 959.98 €
Recettes réalisées pour un montant de 53 278.70 €

Soit un résultat d'exercice 2018 excédentaire de **+ 14 318.72 €**
un résultat cumulé excédentaire de + 53 473.64 €
(Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2017 de + 39 154.92 €)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 de + 14 318.72 € s'explique comme suit :

Animation du SCoT (11 mois en 2018)

Une dépense liée au poste d'animation SCoT réalisée sur 11 mois en 2018 (départ M. GORDET en septembre, recrutement M. THEPAULT en novembre) moins importante que celle budgétée sur 12 mois

SCoT (subvention de l'Etat au titre de la DGD)

Une subvention DGD 2018 a été attribuée sur la part départementale et versée en 2018

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 0 € avec un reste à réaliser de 36 623 € (RAR)
 Recettes réalisées pour un montant de 28 174.88 €

Soit un résultat d'exercice 2018 excédentaire de + 28 174.88 €

un résultat cumulé déficitaire de - 36 623 €

(Compte tenu du déficit de fonctionnement reporté en 2017 de - 28 174.88 €)

Le déficit d'investissement de l'exercice 2018 de - 36 623 € s'explique comme suit :

SCoT (étude pour l'élaboration du SCoT)

Les dépenses liées à la phase PADD du SCoT de 36 623 € ont été payées aux bureaux d'étude début 2019 mais seront bien imputées en « reste à réaliser » sur le budget SCoT 2018.

Après cette présentation des résultats du Compte de Gestion 2018 du receveur, M. DAUGERON, Vice-Président demande aux membres du Comité syndical s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le Vice-Président passe au vote du Compte de Gestion 2018 du receveur. Le Compte de Gestion 2018 est adopté à l'unanimité.

M. DAUGERON indique que le Compte Administratif 2018 du Syndicat de Pays est en tout point conforme au Compte de Gestion du receveur puis le soumet au vote du Comité syndical qui l'adopte également à l'unanimité.

De retour dans la salle, le Président remercie les membres du Comité syndical pour leur confiance dans la gestion du Syndicat de Pays.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2018 évoqués ci-avant, le Président propose aux délégués **les affectations de crédits** suivantes :

Budget principal

- ❑ L'excédent de **fonctionnement cumulé** de 69 188,76 € en 2018 est affecté en recette à la ligne 002 du Budget Primitif 2019,
- ❑ Et l'excédent d'**investissement cumulé** de 45 892,70 € en 2018 est affecté en recette à la ligne 001 du Budget Primitif 2019.

Budget annexe SCoT

- ❑ L'excédent de **fonctionnement cumulé** de 53 473,64 € est affecté comme suit :
 - 36 623 € en recette d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat) pour couvrir le déficit d'investissement de 36 623 € affecté en dépense à la ligne 001 du Budget annexe SCoT 2019,

- **16 850,64 €** en recette de fonctionnement à la ligne 002 du Budget annexe SCoT 2019.

2) Présentation et vote du Budget primitif et du Budget annexe SCoT 2019

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2019 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 11 février 2019 lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2019, à savoir :

Cotisation de base maintenue à **1,60 €/habitant**

Cotisations spécifiques en 2019 :

- ❑ **OPAH du Pays**
 - Animation : cotisation maintenue à **1 € / habitant**
 - Fonds habitat indigne : cotisation arrêtée à **0,11 €/habitant**
- ❑ **Actions portées par le Pays**
 - Etudes et prestations : cotisation maintenue à **0,25 € / habitant**
- ❑ **LEADER**
 - Animation : cotisation maintenue à **0,23 € / habitant**
- ❑ **Contrat Local de Santé**
 - Animation du CLS 2019 (50%) : cotisation réduite à **0,11 €/habitant**

La **Cotisation globale des communes en 2019** s'établit à **3,30 €/habitant**.

M. LE ROUX présente en détail le Budget Primitif 2019 en explicitant toutes les dépenses et les recettes prévues en 2019.

En synthèse :

Budget Primitif 2019

Section fonctionnement

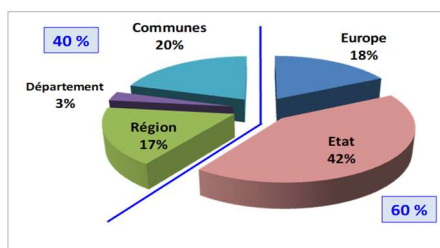
Dépenses		Recettes	
		002 Résultats antérieurs reportés	69 189 €
60 Achats & variation des stocks	15 500 €	70 Produits des services	4 950 €
61 Services extérieurs	76 529 €	74 Dotations, subventions de participations	473 588 €
62 Autres services extérieurs	70 000 €	7477 Europe	83 574 €
64 Charges de personnel	248 600 €	74718 Etat	198 895 €
65 Autres charges de gestion courante	132 298 €	74728 Région	81 900 €
66 Autres charges financières	2 000 €	74731 Département	13 340 €
68 Dotations aux amortissements	3 800 €	74741 Communes	95 879 €
		758 Produits divers de gestion courante	1 000 €
Total dépenses de l'exercice	548 727 €	Total recettes de l'exercice	548 727 €

La **section de fonctionnement s'équilibre à 548 727 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2018 arrondi à **69 189 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget Primitif 2019.

Les études et les prestations prévues en 2019 sont les suivantes :

- ❑ Réalisation de l'étude Vélo (assistance à maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes pour la réalisation des itinéraires cyclables « Indre à vélo » et « Compostelle à vélo »)
- ❑ Projet Alimentaire Territorial 2019-2021
- ❑ Animation des MAEC 2016 à 2019 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)
- ❑ Réalisation des diagnostics FART 2019 (Expertise et Habitat)
- ❑ Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)

La répartition des recettes de fonctionnement 2019 est la suivante :



- ❑ **Europe** ⇒ subventions (FEADER) animation/gestion LEADER 2018 et 2019 + solde animation CLS 2017-2018 + Coopération LEADER Véloroutes
- ❑ **Etat** ⇒ subventions (ANAH) solde animation OPAH 2017 + animation OPAH 2018 et 2019 + animation MAEC 2016, 2017, 2018 (ministère agriculture) + animation CLS 2019 (ARS)
- ❑ **Région Centre-Val de Loire** ⇒ subventions animation Contrat régional + solde animation CLS 2018 + animation et actions du CLS 2019 + Projet Alimentaire Territorial 2019-2021
- ❑ **Département de l'Indre** ⇒ participation au fonctionnement du Pays
- ❑ **Communes** ⇒ cotisation de base + autofinancement des actions portées par le Pays + animation OPAH / LEADER / CLS + fonds habitat indigne

Section investissement

Dépenses		Recettes		
205	Logiciels concession et droits similaires	3 649 €	001 Résultat d'investissement reporté	45 893 €
21	Immobilisations corporelles	47 500 €	10222 FCTVA	1 456 €
			28 Amortissements des immobilisations	3 800 €
Total dépenses de l'exercice		51 149 €	Total recettes de l'exercice	
			51 149 €	

La **section d'investissement s'équilibre à 51 149 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2018 arrondi à **45 893 €** reporté en recette d'investissement au Budget Primitif 2019.

Après cette présentation détaillée du budget syndical pour l'exercice 2019, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce Budget Primitif 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget Primitif 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte ce budget 2019.

BUDGET ANNEXE « SCOT » 2019

Le Président rappelle que le Budget annexe SCOT 2019 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 11 février 2019 lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2019, à savoir : Cotisations spécifiques en 2019 :

- ❑ **Animation du SCOT (3 CDC)**
 - Cotisation maintenue à **1 € / habitant**
- ❑ **Animation du PLUi (1 CDC : La Châtre Ste Sévère)**
 - Cotisation maintenue à **0,90 € / habitant**

La **Cotisation des Communautés de Communes en 2019** est arrêtée comme suit :

- ❑ CDC Marche et Val de Bouzanne, cotisation SCoT maintenue à **1 € / habitant**
- ❑ CDC La Châtre Ste Sévère, cotisation SCoT/PLUi maintenue à **1,90 € / habitant**

Comme les 2 années précédentes, le Président propose au Comité syndical de valider la mise à disposition d'un service PLUi en 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un service PLUi auprès de la Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère et autorise le Président à signer la convention.

M. LE ROUX présente en détail le Budget annexe SCoT 2019 en explicitant toutes les dépenses et les recettes prévues pour l'exercice 2019.

En synthèse :

Budget annexe SCoT 2019 Section fonctionnement

Dépenses		Recettes	
62 - Autres services extérieurs	5 450 €	002 - Résultats antérieurs reportés	16 851 €
64 - Charges de personnel	33 000 €	74718 - Etat (DGD 2019)	31 350 €
68 - Dotations aux amortissements	160 €	74758 - Autres groupements	51 917 €
		La Châtre Ste Sévère (SCoT/PLUi) 1,90	32 433 €
		Val de Bouzanne (SCoT) 1,00	6 154 €
023 Virement à la section investissement	61 508 €	Marche Berrichonne (SCoT) 1,00	5 830 €
		Pays Berry Saint Amandois (COT ENR)	7 500 €
Total dépenses de l'exercice	100 118 €	Total recettes de l'exercice	100 118 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 100 118 € avec un excédent de clôture de l'exercice 2018 arrondi à **16 851 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget annexe SCoT 2019.

Section investissement

Dépenses		Recettes	
202 Documents d'urbanisme	71 709 €	10 - FCTVA	10 041 €
		28 - Amortissements des immobilisations	160 €
001 - Déficit d'investissement reporté	36 623 €	1068 - Affectation du résultat	36 623 €
		021 Virement de la section fonctionnement	61 508 €
Total dépenses de l'exercice	108 332 €	Total recettes de l'exercice	108 332 €

La section d'investissement s'équilibre à 108 332 € avec un déficit de clôture de l'exercice 2018 de **36 623 €** reporté en dépense d'investissement au Budget annexe SCoT 2019.

Après cette présentation détaillée du budget annexe SCoT pour l'exercice 2019, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce Budget annexe 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget annexe SCoT 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget annexe SCoT 2019.

Etant donné la fin du SCoT prévue en 2020, le budget annexe SCoT ne comportera plus que l'amortissement des études.

Aussi M. COURTAUD demande au Comité syndical d'étudier la réintégration du budget annexe SCoT au Budget principal.

Le Président indique que cette proposition sera étudiée lors du prochain débat d'orientation budgétaire en vue d'établir le Budget primitif 2020.

3) Point sur l'avancement du SCoT et de l'étude mobilité

SCoT

M. THEPAULT rappelle que 8 rendez-vous communaux ont été organisés sur le territoire afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT aux élus et de recueillir leurs observations sur ce projet politique.

Il reste un dernier rendez-vous prévu le **jeudi 28 mars 2019 à Urciers à 18h** pour les communes suivantes : Urciers, Néret, Montlevicq, La Motte-Feuilly, Champillet, Feusines et Lignerolles.

Il indique qu'un compte rendu de l'ensemble de ces réunions communales sera adressé aux élus.

Actuellement, nous sommes en phase d'élaboration du **Document d'Orientation et d'Objectifs** du SCoT (DOO). Il s'agit de la traduction concrète et règlementaire du PADD.

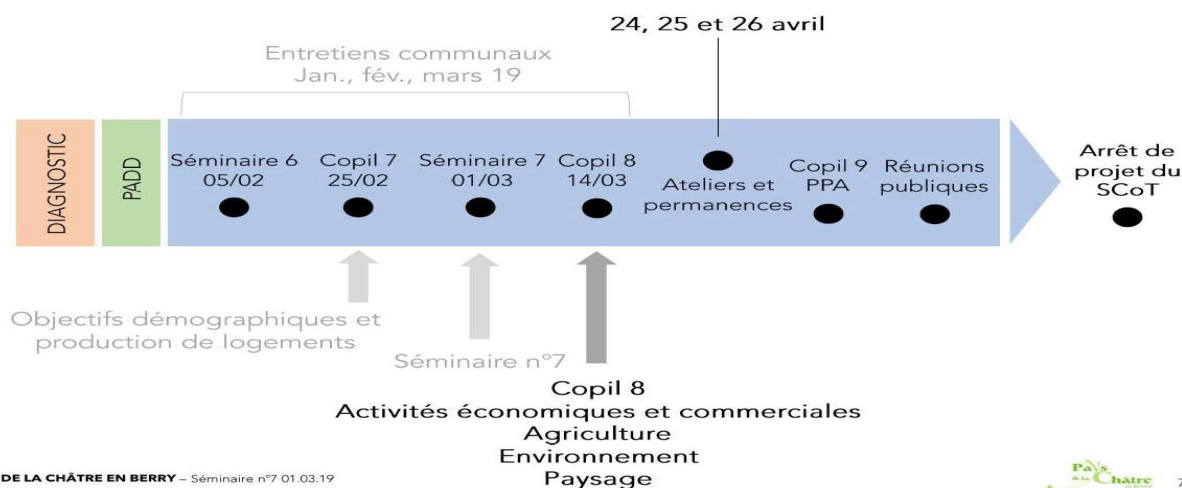


Les orientations et les objectifs seront déclinés par secteurs géographiques.

Il existe plusieurs niveaux d'inscription dans le DOO du SCoT :

- **Prescriptions** : caractère prescriptif, lien de compatibilité avec les PLUi
- **Recommandations** : préconisé, mais non obligatoire pour les PLUi
- **Projets à mettre en œuvre** : non prescriptif de l'ordre du projet de territoire

Le calendrier d'élaboration du SCoT



En avril, 3 permanences (14h accueil des élus) et 3 ateliers (16h application du DOO pour chaque CDC) se tiendront dans les Communautés de Communes :

- Le **Jeudi 25 avril** à la salle des fêtes de Neuvy Saint Sépulchre (CDC du Val de Bouzanne)
- Le **Vendredi 26 avril** à la salle de La Chapelle à La Châtre (CDC de La Châtre Sainte Sévère)
- Une date sera validée avec M. COURTAUD pour la CDC de La Marche Berrichonne (salle des fêtes d'Aigurande)

M. COURTAUD indique que ces réunions seront très importantes, car elles permettront d'engager le débat avec les élus et d'amener en amont le projet de DOO du SCoT qui sera ensuite soumis pour validation en Comité syndical. Ce débat préalable est indispensable, car il évitera un éventuel blocage du projet de DOO par les élus du Pays lors du vote en Comité syndical prévu fin juin.

M. THEPAULT précise qu'une version rédigée du projet de DOO sera transmise aux délégués du Pays avant le prochain Comité syndical.

Etude mobilité

Suite à la phase d'enquête de l'étude mobilité, M. THEPAULT indique que l'on a reçu près de 400 questionnaires renseignés par les habitants du territoire. L'analyse des réponses est en cours par le bureau d'étude.

En vue de réfléchir à l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire, un **groupe mobilité** se tiendra le mercredi 10 avril à 14h (salle des fêtes d'Aigurande) réunissant de nombreux acteurs concernés (région Centre-Val de Loire, département de l'Indre, associations locales, employeurs du territoire...).

A la fin de cette étude mobilité, une restitution publique sera organisée auprès des habitants à la rentrée 2019.

4) Divers

Signature des documents budgétaires

Avant de clôturer la séance, le Président rappelle aux délégués qu'il faut **signer les 3 exemplaires** du Compte Administratif 2018 et des Budgets 2019 (BP et SCoT).

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Jean-Michel DEGAY**



Les membres présents,